Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Divorce adultere, modalités de garde enfants

Par Visiteur

Bonjour,

depuis 2005, il me semble que lors d'un divorce, le juge sépare la question de la conduite de l'époux ou épouse, de la question de la conduite en tant que parent.

Mais existe t-il dans les faits, des nuances, où bien cette séparation de "jugement" est vraiment totale dans n'importe quel cas?
Mon cas précis c'est un adultère de la maman intervenu pendant la grossesse.

Donc, est ce que le juge peut considérer que la mère ne "mérite" pas la garde exclusive de son enfant si elle a commis un tel acte si moralement répréhensible?
Ou bien, aussi grave que ce soit cet acte moralement, il va tout de même dissocier la question des époux de celle de la garde de l'enfant?

Merci.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

depuis 2005, il me semble que lors d'un divorce, le juge sépare la question de la conduite de l'époux ou épouse, de la question de la conduite en tant que parent.
Cela a toujours été le cas.

Donc, est ce que le juge peut considérer que la mère ne "mérite" pas la garde exclusive de son enfant si elle a commis un tel acte si moralement répréhensible?
L'acte commis par la mère ne porte pas atteinte à l'enfant.
De ce fait cet élément ne rentre pas en ligne de compte dans l'attribution de la garde de l'enfant.
Ceci étant garde principale ne signifie pas que vous n'aurez pas de droit de visite et d'hébergement et que vous ne pouvez pas vous solliciter une garde principale ou alternée.

Cordialement